

A. UBICINI

## **L'empire ottoman, ses divisions administratives et sa population**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 18 (1877), p. 235-241

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1877\\_\\_18\\_235\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1877__18_235_0)

© Société de statistique de Paris, 1877, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### L'EMPIRE OTTOMAN, SES DIVISIONS ADMINISTRATIVES ET SA POPULATION.

Le *Salnamèh* (Annuaire impérial ottoman) pour l'année 1294 de l'hégire (1877-78) publiée, pour la première fois depuis son apparition, il y a trente ans (1), un relevé officiel de la population de l'empire, par vilâiets et par sandjaks, d'après les données empruntées au bureau de statistique du ministère de l'instruction publique.

On sait qu'en vertu de la loi organique de 1870, modifiant l'ancienne organisation administrative de l'empire, la Turquie est partagée en 29 vilâiets, ou grands gouvernements, à la tête desquels sont des gouverneurs généraux (*vâlis*). Les vilâiets sont divisés en provinces (*sandjaks*), dont quelques-unes sont plus étendues que notre plus grand département, et administrées par des *mutessarifs*, qui relèvent du gouverneur général: d'où le nom de *mutessariflik*, par lequel on désigne souvent le sandjak. On emploie de même le mot de *valilik* au lieu de vilâiet. C'est ainsi que nous disons la préfecture pour le département, la sous-préfecture pour l'arrondissement.

Certains sandjaks, soit à raison de leur étendue ou de leur éloignement, soit pour d'autres motifs particuliers, s'administrent, par exception, d'une manière indépendante (*mustakillan idarèh*); dans ce cas, le mutessarif, bien qu'inférieur en rang au vâli, ne lui est point subordonné et correspond directement avec l'autorité centrale à Constantinople. Tels sont les sandjaks de Djanik (vilâiet de Trébizonde), de Mamourat-ul-Aziz (Diarbekir), de Bèïrout, de Jérusalem (Syrie). Le Liban, en possession de privilèges spéciaux qui lui ont été concédés en 1864 par la Porte, sous la garantie des puissances, forme une exception dans l'exception.

Les sandjaks sont subdivisés en *cazas*, à la tête desquels sont les caïmacams « lieutenants ou sous-gouverneurs ». Les *cazas* sont composés de nahïèhs (districts ou communes) administrés par des mudirs. Les vâlis, les mutessarifs et les caïmacams sont nommés par le Gouvernement; les mudirs sont élus par les populations.

La Turquie d'Europe, avec l'île de Crète et l'Archipel (*Djizair*), renferme 11 vilâiets, 44 sandjaks et 276 *cazas*.

---

(1) Le premier salnamèh porte la date de 1263 (1847). Il était rédigé par Ahmed Vefik effendi (Vefik pacha), actuellement président de la Chambre des députés de Constantinople, et l'un des plus savants hommes de la Turquie; il parut en même temps en turc et en grec. L'année suivante, l'orientaliste Bianchi en donna, dans le *Journal asiatique*, une édition française, qui fut publiée ensuite en volume: in-8° de 106 pages. Paris, Imprimerie nationale.

Dans cette nomenclature ne sont pas compris :

1° Constantinople et sa *banlieue*, qui forment un vilâiet hors cadre, administré directement par le ministre de la police et divisé en vingt cercles municipaux, dont cinq pour la *ville* proprement dite (Stamboul); les quinze autres comprenant l'ensemble des bourgs et villages qui bordent les deux rives de la mer de Marmara et du Bosphore, depuis San-Stefano et les îles des Princes jusqu'à la mer Noire ;

2° L'île de Samos, qui a été érigée par un firman de 1832 en une petite principauté tributaire, autonome, sous un gouverneur chrétien (*bey*), nommé par la Porte (1).

La Turquie d'Asie, en y rattachant le territoire de Tripoli et de Barbarie, comprend 18 vilâiets, subdivisés en 79 sandjaks et 450 cazas. En tout 29 vilâiets, 123 sandjaks et 726 cazas.

Le chiffre officiel de la population, dans les 29 vilâiets, est de 13,679,648 individus mâles, les recensements turcs ne tenant point compte de la population féminine. Si l'on suppose celle-ci égale à la première, l'on arrive à un total de 27,359,296 individus, dont 9,440,364 pour la *Roumélie* (Turquie d'Europe), et 17,918,932 pour l'*Anatolie* (Turquie d'Asie et d'Afrique).

Au premier total de 9,440,364, il convient d'ajouter les contingents de Samos et de Constantinople, qui ne figurent pas dans le *Salnaméh*. La population de Samos compte, d'après une statistique officielle locale, 34,141 âmes. Un autre document officiel, annexé au *Règlement provisoire concernant l'élection des députés de la capitale*, publié au commencement de cette année, porte pour Constantinople et sa banlieue un nombre de 65,262 maisons, soit 522,096 habitants, à raison de 8 habitants par maison. Si l'on ajoute les provinciaux logés dans les khans, les magasins et les boutiques, et non compris dans les recensements, les religieux des différents tékés (couvents de derviches), les sofas des medressés (100 à 120,000), et une population flottante d'environ 80,000 individus, l'on arrive à un total (approximatif) de 722,096.

Le tableau suivant donne la liste complète des vilâiets et des sandjaks avec l'indication du nombre des cazas, et le chiffre des habitants mâles par vilâiets et par sandjaks.

<i>Turquie d'Europe (Roumélie).</i>				
VILÂIETS.	SANDJAKS.	POPULATION.	CAZAS.	
1 Edirneh. (Andrinople).	{	<i>Andrinople</i> (2) . . . . .	190,585	12
		Tekfour-Daghi (Rodosto) . . . . .	49,751	7
		Gueliboli (Gallipoli) . . . . .	58,561	6
		Filibè (Philippopoli) . . . . .	266,088	8
		Islimiè (Slivno) . . . . .	87,691	7
			<hr/>	652,676
2 Touna (Danube).	{	<i>Routschouk</i> . . . . .	349,797	9
		Varna . . . . .	85,805	5
		Viddin . . . . .	138,823	7
		Toultscha . . . . .	87,455	6
		Tirnova . . . . .	245,894	5
			<hr/>	907,774

(1) Sur la constitution de l'île de Samos, ainsi que sur l'organisation spéciale du vilâiet de Constantinople, voyez Ubicini et Pavet de Courteille : *État présent de l'empire ottoman*, 1876, p. 115 et 103.

(2) Le chef-lieu du sandjak écrit en italiques, est, en même temps, chef-lieu du vilâiet.

VILAIETS.	SANDJAKS.	POPULATION.	CASAS.	
3 Sofia.	{ Sofia . . . . .	137,000	7	
		Nich (Nissa) . . . . .	213,180	7
		<u>350,180</u>	<u>14</u>	
4 Bosna. (Bosnie).	{ Bosna-Seraï (Sarajevo) . . .	167,776	7	
		Zvornik . . . . .	262,352	7
		Bania-Louka . . . . .	132,128	5
		Behkèh (Bibach) . . . . .	134,800	8
		Travnik . . . . .	185,024	6
		Yeni-Bazar (Novi-Bazar) . . .	141,488	10
		<u>1,023,568</u>	<u>43</u>	
5 Ersek (Herzégovine).	{ Mostar . . . . .	100,616	5	
		Gatzko . . . . .	19,459	8
		<u>120,075</u>	<u>13</u>	
6 Selanik. (Salonique).	{ Salonique . . . . .	177,761	10	
		Siroz (Serès) . . . . .	151,612	5
		Drama . . . . .	63,656	4
		<u>393,029</u>	<u>19</u>	
7 Monastir.	{ Monastir (Bitolia) . . . . .	74,135	12	
		Prezrin (Prizrend) . . . . .	175,265	9
		Uskup (Scopia) . . . . .	112,550	6
		Dibra . . . . .	177,104	4
		<u>539,054</u>	<u>31</u>	
8 Yania. (Janina).	{ Janina . . . . .	102,513	5	
		Terhalè (Trikala) . . . . .	25,000	6
		Erkri (Argyro-Castro) . . . . .	12,000	5
		Prèvesa . . . . .	26,000	5
		Berat . . . . .	22,000	4
		<u>187,513</u>	<u>25</u>	
9 Uchkoudra (Scodra).	{ Scodra (Scutari d'Albanie) . .	135,000	13	
10 Djizaïr (Archipel).	{ Bighà (1) . . . . .	64,410	6	
		Midilli (Mételin) . . . . .	32,407	2
		Sakyz (Chio) . . . . .	18,599	2
		Rhodes . . . . .	14,010	4
		Kybrys (Chypre) . . . . .	28,700	6
		Istankeuï (Cos) (2) . . . . .	20,456	3
		<u>178,582</u>	<u>23</u>	
11 Kryt (Crète).	{ Khania (La Canée) . . . . .	53,598	4	
		Candia . . . . .	86,814	5
		Retimo . . . . .	39,529	4
		Sphakia . . . . .	23,946	4
		Lachid . . . . .	28,944	4
		<u>232,831</u>	<u>21</u>	

(1) Ce sandjak, situé en partie sur la terre ferme, comprend, avec les îles de Ténédos, Lemnos, etc., toute l'étendue de la presqu'île formée par la mer de Marnara, l'Archipel et le golfe d'Adramita, sur l'emplacement de l'ancienne Troade.

(2) Ce sandjak, divisé en trois cazas (Cos, Calymnos et Patmos), comprend, avec celui de Rhodes, le groupe entier des Sporades, composé des quatorze îles de Rhodes, Cos, Castel-Rosso (Cisthène de Strabon), Carpathos (Scarpanthos), Casos (Casso ou Caxo), Chalkia (Khalki ou Coravi), Symos Simia, Simni, Telos (Dilos ou Episcopi), Nisyros (Nistro, Nisari), Stamcalia, Leros ou Lero, Calymnos (Calimno, Patmos, Icaria). Les douze dernières jouissent jusqu'à ces derniers temps du droit de s'administrer elles-mêmes, en vertu d'anciens privilèges confirmés par les sultans Mahmoud et Abd el-Medjid (1835-1860), et payaient à la Porte un tribut de 400,000 piastres. Ces privilèges leur ont été enlevés, malgré leurs réclamations, en 1872, époque à laquelle elles ont été soumises à la loi générale des vilaiets. (Voir la *Turquie* du 31 août 1875.)

*Turquie d'Asie et d'Afrique (Anatolie).*

VILAIETS.	SANDJAKS.	POPULATION.	CASAS.
12 Khoudavendkiar.	<i>Brusa</i> (Brousse) . . . . .	122,426	7
	Karaci . . . . .	28,721	7
	Kara-Hicar . . . . .	77,264	7
	Kutahiè . . . . .	139,574	5
		<hr/> 267,985	<hr/> 26
13 Aidin.	<i>Izmir</i> (Smyrne) . . . . .	355,000	7
	Aidin-Guzel-Hicar . . . . .	310,000	7
	Saroukhan . . . . .	84,522	6
	Mentéché . . . . .	22,500	4
	<hr/> 772,022	<hr/> 24	
14 Angora.	<i>Angora</i> . . . . .	102,875	10
	Youzgat . . . . .	91,487	5
	Kaïçariè . . . . .	84,522	3
	Kirchehr . . . . .	22,994	4
	<hr/> 301,878	<hr/> 22	
15 Koniè.	<i>Koniè</i> (Iconium) . . . . .	149,280	11
	Teké . . . . .	80,391	5
	Hamid . . . . .	52,649	5
	Niklé . . . . .	89,353	5
	Bourdou . . . . .	38,720	3
	<hr/> 410,393	<hr/> 25	
16 Kastamouni.	<i>Kastamouni</i> . . . . .	171,626	9
	Bolou . . . . .	129,580	6
	Sinop . . . . .	53,306	3
	Kanghri . . . . .	68,388	3
	<hr/> 422,900	<hr/> 21	
17 Sivas.	<i>Sivas</i> . . . . .	197,786	8
	Amaçia . . . . .	115,167	8
	Kara-Hicar . . . . .	93,435	6
	<hr/> 406,388	<hr/> 22	
18 Trapezoun. (Trébizonde).	<i>Trébizonde</i> . . . . .	223,982	9
	Batoum . . . . .	71,681	6
	Gumuch-Khanè . . . . .	43,478	4
		<hr/> 339,141	<hr/> 19
	Mutessarifik de Djanik . . . . .	129,929	6
	<hr/> 469,070	<hr/> 25	
19 Erzeroum.	<i>Erzeroum</i> . . . . .	140,272	8
	Erzendjan . . . . .	57,306	6
	Batezid . . . . .	387,457	5
	Tchildir . . . . .	52,897	3
	Kars . . . . .	120,000	5
	Mouch . . . . .	24,900	6
	<hr/> 782,832	<hr/> 33	
20 Van.	<i>Van</i> . . . . .	233,629	14
21 Diarbekir.	<i>Diarbekir</i> . . . . .	120,000	4
	Mardin . . . . .	24,900	5
	Sird ou Sord . . . . .	15,000	5
	Malathia . . . . .	25,000	5
	Mutessarifik de Mamourat- ul-Aziz (1) . . . . .	184,900 147,400	<hr/> 5
	<hr/> 332,300	<hr/> 24	

(1) Le Mamourat-ul-Aziz forme en réalité deux sandjaks : le Mamourat-ul-Aziz proprement dit, soumis à la loi générale des vilaiets, avec 4 cazas et 95,000 habitants, et le territoire d'Argheni-Marden, qui est *mustakillan idrèh* (1 seul caza, 52,400 habitants).

VILAIETS.	SANDJAKS.	POPULATION.	CARAS.	
22 Cham (Syrie).	<i>Cham-i-cherif</i> (Damas) . . .	»	7	
	Hama . . . . .	»	3	
	Tripoli . . . . .	»	5	
	Haouran . . . . .	»	4	
	Akka (Saint-Jean-d'Acro) . .	»	5	
	Belké . . . . .	»	3	
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		Mutessariflik de Betrouit . .	202,000	27
		— de Jérusalem (1). . . . .	120,000	4
		— Mont-Liban (2). . . . .	130,000	5
		110,000	7	
		<hr/>	<hr/>	
		562,000	43	
23 Adana.	<i>Adana</i> . . . . .	102,551	4	
	Kozan . . . . .	33,622	4	
	Itchil . . . . .	45,107	6	
	Palas . . . . .	23,092	2	
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		204,372	16	
24 Haleb.	<i>Alep</i> . . . . .	80,000	12	
	Marach . . . . .	60,000	8	
	Orfa . . . . .	29,000	4	
	Zor . . . . .	127,760	12	
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		296,760	36	
25 Baghdad.	<i>Baghdad</i> . . . . .	250,000	10	
	Suletmaniè . . . . .	124,790	7	
	Kerbela . . . . .	»	»	
	Helléh . . . . .	»	6	
	Mouçoul (Mossoul) . . . . .	145,291	5	
	Chehrizor . . . . .	127,060	6	
	Amara ou Samara . . . . .	»	3	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	
		1,604,476	37	
26 Basra. (Bassora).	<i>Bassora</i> . . . . .	62,905	8	
	Muntefik . . . . .	300,000	2	
	Nedj . . . . .	32,619	3	
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		395,524	13	
27 Yémen.	<i>Sana</i> . . . . .	94,000	7	
	Hodeïda . . . . .	65,000	6	
	Acir . . . . .	82,000	6	
	Taz . . . . .	25,000	4	
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		266,000	23	
28 Hedjaz.	La Mecque ( <i>Djedda</i> ) . . . .	»	5	
	Medine (Iambo) . . . . .	»	2	
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		240,000	7	
29 Tharaboulouci Gharb.	<i>Tripoli</i> (d'Afrique) . . . . .	»	5	
	Benghazi . . . . .	»	9	
	Fezzan . . . . .	»	»	
	Djebel . . . . .	»	5	
	Khams . . . . .	»	7	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	
		1,010,000	26	

Les chiffres ci-dessus se rapportent uniquement à la population sédentaire, à l'exclusion des tribus nomades (Arabes, Turkomans, etc.), sur lesquelles le Gouvernement n'exerce qu'une autorité nominale, et dont il est très-difficile de donner le dénombrement exact. Néanmoins, leur nombre ne paraît pas devoir être évalué à moins de 1,400,000.

(1) Kouds-i-Cherif (Jérusalem), Khalil-ul-Rhaman ou Djebroun (Hebron), Ghaza, Modjdel, Jaffa.  
(2) Djebel-Lubnan; chef-lieu, Deïr-el-Kamar. — Voy. *État présent*, etc., p. 112.

L'armée et la police (560,000), ainsi que les sujets étrangers (300,000), ont été également laissées en dehors.

En récapitulant et en additionnant ces diverses données, on trouve :

Turquie d'Europe et îles, moins Constantinople et Samos . . .	9,440,364
Constantinople et sa banlieue . . . . .	522,096
Ile de Samos . . . . .	34,141
Total de la Turquie d'Europe . . . . .	9,996,601
Asie et Afrique . . . . .	17,918,932
Total de la population sédentaire . . . . .	27,915,533
Nomades . . . . .	1,400,000
Armée et police . . . . .	560,000
Total de la population indigène . . . . .	29,875,533
Sujets étrangers . . . . .	300,000
Total général . . . . .	30,175,533

Bien qu'émanant d'une source officielle, les évaluations qui précèdent ne sauraient être considérées comme rigoureusement exactes, les recensements qui leur servent de base ayant été faits à des époques et dans des conditions très-diverses. Pour tel vilâiet, par exemple, les chiffres indiqués remontent à six ou sept ans, souvent plus ; pour tel autre, ils datent de l'année dernière. Les opérations elles-mêmes n'ont pas été conduites partout de la même façon et d'après une méthode sûre et uniforme. Chaque gouverneur procédait un peu à sa guise, en dépit du programme qui lui avait été tracé de Constantinople : celui-ci acceptant, sans les contrôler, les évaluations en bloc qui lui étaient fournies par les chefs des communautés ; celui-là, plus scrupuleux et moins facile à contenter, faisant faire le dénombrement dans les vilâges, maison par maison. Ajoutez des erreurs et des contradictions inexplicables dans le groupement des chiffres. Dans plusieurs vilâiets, les totaux partiels des sandjaks ne reproduisent pas exactement le total général du vilâiet. Ainsi, tandis que la population générale du vilâiet d'Herzégovine est évaluée à 193,248 habitants, les chiffres additionnés des deux sandjaks qui le composent ne donnent qu'un total de 120,075 (Mostar, 100,616 ; Gatzko, 19,459), soit une différence en moins de 73,173. Par contre, les cinq sandjaks de Janina comptent 46,513 habitants de plus que le total du vilâiet (187,513 au lieu de 141,000). Nous avons, en général, reproduit les totaux des sandjaks de préférence à ceux des vilâiets, sauf pour celui de Bagdad, où les indications données par certains sandjaks sont évidemment erronées.

On a vu que le Salnamèh n'évalue ni le nombre des nomades, ni celui des étrangers. Les chiffres que nous avons donnés ne sont donc qu'approximatifs.

Une plus regrettable lacune est celle qui résulte de l'omission du nombre comparatif des musulmans et des non-musulmans, alors que les recensements partiels publiés jusqu'à ce jour avaient soin de placer toujours la population mahométane en regard de la population chrétienne ou juive. Cette omission, que l'on doit croire volontaire, a été motivée sans doute par cette considération que la nouvelle constitution n'admet plus dans l'empire que des *Osmanlis* sans distinction de croyance et de culte.

Les statistiques antérieures relatives aux divers vilâiets de la Turquie d'Europe, relevées dans *l'État présent de l'empire ottoman*, permettent de combler à peu près cette lacune.

En effet, j'évaluais dans cet ouvrage la population de la Turquie d'Europe (moins

Constantinople et les îles) à 9,160,000 habitants, chiffre qui répond assez exactement au total de 9,027,051 du Salnamèh de 1294, si l'on déduit du premier nombre le contingent de l'armée et de la police, qui ne figure pas dans le second.

Dans ce total de 9,160,000, les musulmans figurent pour 4,001,000, et les non-musulmans pour 5,159,000, ce qui donne le rapport de 43.6 à 56.4.

Il resterait à déterminer dans ce même total la part afférente à chaque communauté non musulmane. Malheureusement les bases pour ce travail de répartition manquent dans la plupart des cas. Le seul vilâyet pour lequel on possède des données complètes et à peu près certaines est celui de Touna, où, sur un total de 1,314,694 non-musulmans, le recensement officiel de 1874 compte :

Bulgares . . . . .	1,185,146
Grecs . . . . .	15,310
Catholiques (Bulgares). . . . .	7,112
Arméniens . . . . .	450
Bohémiens (chrétiens). . . . .	15,524
Israélites . . . . .	10,750
Divers (Tatars et Cosaques de la Dobrodja, Roumains, etc.) . . . . .	80,402
	<hr/>
	1,314,694

Comme on le voit, les documents statistiques turcs n'ont point encore acquis le degré de précision que comportent les documents du même genre dans l'Europe occidentale. Néanmoins, il nous a paru que ces données officielles, complètement inédites, n'étaient point dénuées d'intérêt. Elles marquent un premier pas dans une carrière qui était demeurée fermée jusqu'ici, et il faut savoir gré au gouvernement ottoman de l'avoir franchi.

A. UBICINI.

(*Économiste français* du 20 juillet.)

---